



Division des Examens et Concours

DIEC/15-662-1577 du 09/03/2031

PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION EN VUE DE LA TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS STAGIAIRES DU SECOND DEGRÉ ET D'ÉDUCATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC - STAGIAIRES LAUREATS DU CONCOURS EXCEPTIONNEL (ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ EN 2013, ÉPREUVES D'ADMISSION EN 2014) - ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Références : BO spécial n° 29 du 22 juillet 2010 relatif à la formation des enseignants : Arrêtés du 12 mai 2010 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré et à la définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier - Circulaire n°2010-103 du 13-07-2010 relative aux missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics du second degré

Dossier suivi par : M. GUYON Tel 04 42 91 72 07 - Mme TAVERNIER Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion des différents jurys ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation.

Cette procédure concerne **UNIQUEMENT les stagiaires de l'Enseignement Public**. En effet, les modalités de constitution du dossier pour les stagiaires de l'Enseignement Privé seront détaillées dans une autre circulaire rectorale qui sera émise par la Division de l'Enseignement Privé (DEEP) et publiée dans un Bulletin Académique du Rectorat.

Dans ce cadre, le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 12 mai 2010 susvisé, après avoir pris connaissance :

1° De l'avis d'un membre des corps d'inspection, lequel s'appuiera sur les documents suivants :

- L'avis circonstancié d'un membre du corps d'inspection (cf. modèle en annexe B)
- Le rapport d'inspection (en cas d'avis défavorable)
- Le rapport du tuteur du professeur stagiaire (cf. modèle en annexe C)

2° De l'avis du chef d'établissement dans lequel le fonctionnaire a été affecté pour effectuer son stage (cf. modèle en Annexe A)

La Division des Examens et Concours (**DIEC 3.04**) sera chargée de collationner les documents qui concernent **les stagiaires de l'Enseignement Public**

Enfin, la **DIEC** assure le secrétariat et le fonctionnement des jurys.

La liste des candidats reconnus aptes à être titularisés sera publiée sur le site académique www.ac-aix-marseille.fr rubriques « Examens et Concours » « Résultats aux Examens » et « Résultats Hors Publinet ». Les candidats qui ne seront pas admis recevront une notification par courrier.

INFORMATIONS POUR LES TUTEURS :

1. **Les tuteurs** déposeront sur la plate-forme collaborative chamilo-SAF avant la date d'inspection leur rapport, afin que **l'IA-IPR ou l'IEN ET/EG** en prenne connaissance préalablement à l'inspection du stagiaire. Ils en transmettront une copie au Chef d'établissement d'exercice du professeur stagiaire.

PROCEDURE D'INSPECTION

La procédure sera la suivante :

- Les inspecteurs ou chargés de mission contacteront les chefs d'établissement, pour leur communiquer la date à laquelle ils procéderont à l'inspection du stagiaire, en poste dans leur établissement.
- Les chefs d'établissement informeront les stagiaires de la date de leur inspection, ils leur feront signer la notification d'inspection (Annexe D)

PROCEDURE POUR LA TRANSMISSION DES DOSSIERS DE VALIDATION DES STAGIAIRES

1. **Les chefs d'établissement adresseront au Rectorat UNIQUEMENT par courrier papier, pour tous les stagiaires de leur établissement, avant le Vendredi 22 mai 2015** sous le timbre de la DIEC 3.04, veuillez préciser sur l'enveloppe : **JURY DE TITULARISATION CONCOURS EXCEPTIONNEL** les documents suivants :
2.
 - **Annexe A (avis du chef d'établissement)**
 - **Annexe C (rapport du tuteur)**
 - **Annexe D (notification d'inspection signée par le stagiaire)**
3. **Les Inspecteurs (IA-IPR et IEN ET/EG) devront adresser à leur secrétariat avant le Mardi 26 mai 2015 :**

En cas d'avis défavorables :

- **Les rapports d'inspection et les Avis Circonstanciés (Annexe B)**

En cas d'avis favorables :

- **Les Avis Circonstanciés (Annexe B)**


Les secrétaires des IA-IPR et des IEN adresseront sous le timbre de la DIEC 3.04 à l'attention de Mme Françoise TAVERNIER ces documents papier au plus tard pour **le Mardi 26 mai 2015.**

D'autre part, UNIQUEMENT en ce qui concerne les stagiaires ayant un avis défavorable à la titularisation, les rapports d'inspection, et les avis circonstanciés des inspecteurs, seront envoyés en plus par mail à Mme Françoise TAVERNIER (francoise.tavernier@ac-aix-marseille.fr) et mis en copie à M. Antoine GUYON (antoine.guyon@ac-aix-marseille.fr) afin d'établir au plus tôt le planning des entretiens avec le jury.

Les stagiaires ayant eu un avis défavorable à la titularisation, seront convoqués pour un entretien préalable avec les membres du jury, et se verront proposer une date pour consulter leur dossier.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration sur ce dossier.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	ANNEXE A	
	PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES	
	<u>ADMIS AU CONCOURS EXCEPTIONNEL DE 2013/2014</u>	
	ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015	
	AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT	
Nom et Prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice : Quotité horaire : Niveaux d'enseignement :		
Corps :		Discipline :

Cet avis doit rendre compte de l'implication du stagiaire en faveur de la réussite des élèves et de la manière dont il participe à la vie de la communauté éducative.

Aix en Provence, le

Avis du chef d'établissement en vue de la titularisation :


Favorable

Défavorable

NOM Prénom :

Signature

Cachet de l'établissement

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	ANNEXE B	
	PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES	
	<u>ADMIS AU CONCOURS EXCEPTIONNEL DE 2013/2014</u>	
	ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015	
	<u>AVIS CIRCONSTANCIE</u> <u>DU CORPS D'INSPECTION</u>	
Nom et Prénom du stagiaire :		
Etablissement(s) d'exercice :		
<input type="checkbox"/> EN 1ERE ANNEE DE STAGE		
Corps :	Discipline :	

Après consultation du rapport du tuteur auprès duquel le fonctionnaire stagiaire a effectué son stage.

Aix en Provence, le :


FAVORABLE

DEFAVORABLE : Renouvellement de stage

Licenciement

NOM de l'Inspecteur :

Signature :

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	ANNEXE C	
	PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES	
	<u>ADMIS AU CONCOURS EXCEPTIONNEL DE 2013/2014</u>	
	ANNÉE SCOLAIRE 2014 - 2015	
	RAPPORT DU TUTEUR	
Nom et Prénom du stagiaire :		
Etablissement(s) d'exercice :		
Niveaux d'enseignement :		
Corps :		Discipline :
Nom du tuteur :		Etablissement :

Rappel des 10 compétences professionnelles constitutives du métier d'enseignant ou de CPE

Agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable	Prendre en compte la diversité des élèves
Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	Évaluer les élèves
Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale	Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
Concevoir et mettre en œuvre son enseignement	Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
Organiser le travail de la classe	Se former et innover

1. Contexte d'exercice

2. Compétences professionnelles acquises et non acquises.

Nom et Prénom du stagiaire :	
Corps :	Discipline :

3. Appréciation portée sur l'évolution de la professionnalisation.

4. Conclusion

Le tuteur : (date et signature)

ANNEXE D

NOTIFICATION D'INSPECTION AU STAGIAIRE ADMIS AU CONCOURS EXCEPTIONNEL DE 2013/2014 EN VUE DU JURY DE TITULARISATION

ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015

Nom Prénom du stagiaire :

Etablissement(s) d'exercice :

Niveaux d'enseignement :

Corps :

Discipline :

INSPECTION PREVUE LE :

DE : H A H

CLASSE :

**NOM DE L'INSPECTEUR OU DU CHARGE DE MISSION QUI PROCEDERA A
L'INSPECTION :**

UN ENTRETIEN SE DEROULERA A L'ISSUE DE L'INSPECTION

N.B. : Veuillez faire renseigner le cadre ci-dessous par le stagiaire, joindre cette annexe D à son dossier de validation, et faire parvenir l'ensemble des documents par courrier à la DIEC 3.04 Bureau 317, avant le Vendredi 22 mai 2015.

Nom du Professeur stagiaire :

Prénom :

Date :

Signature :